

COMPLIANCE

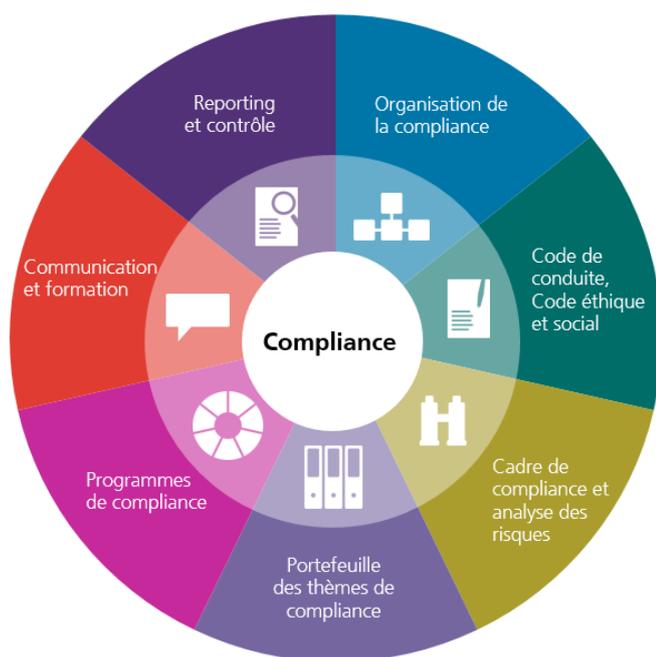
SYSTÈME DE GESTION DE LA COMPLIANCE

Avec la compliance, la Poste aide ses collaborateurs et ses collaboratrices à se conformer aux lois et aux directives internes à caractère obligatoire dans leur travail. En tant que composante d'une gestion d'entreprise rigoureuse, la compliance comprend, outre des valeurs crédibles et un attachement clair au respect de la conformité, un système de gestion interne qui tient compte des risques concrets.

Le système de gestion de la compliance, en tant que composante d'une Corporate Governance constituée en un tout structuré, englobe l'ensemble des règles de comportement et des mesures visant au respect des directives internes et externes valables dans l'entreprise. Il sert à prévenir les infractions aux règles au sein de l'entreprise.

Le système de gestion de la compliance de la Poste

Le système de gestion de la compliance de la Poste, représenté dans le cercle de compliance, englobe sept éléments:



Organisation de la compliance

La haute surveillance de la compliance incombe au **Conseil d'administration de la Poste**. Partisan d'une compliance à la fois moderne et efficace, il exige que, dans le cadre de la compliance, la Poste gère un système

couvrant toute l'entreprise et visant à prévenir les infractions aux normes et à l'éthique.

Le Conseil d'administration délègue la mise en œuvre à la Direction du groupe et demande qu'un rapport lui soit présenté chaque semestre.

La **Direction du groupe** régit le processus de compliance et les responsabilités. Elle définit le cadre de la compliance ainsi que les thèmes du portefeuille de compliance.

La Direction du groupe charge le **comité spécialisé Compliance** d'élaborer des programmes correspondant aux différents thèmes du portefeuille de compliance.

Le comité spécialisé Compliance bénéficie du soutien du **service spécialisé Compliance**. Un chargé de la compliance est désigné pour chaque thème du portefeuille de compliance.

Code de conduite

Le code de conduite de la Poste s'adresse aux collaborateurs et aux collaboratrices de la Poste ainsi que des sociétés du groupe et fixe le comportement qui est attendu du personnel.

Les aspects essentiels sont le sens des responsabilités, le respect dans les relations avec toutes les parties prenantes, l'intégrité et la sauvegarde des intérêts de la Poste ainsi que le respect des lois et des règles.

Le code de conduite fait partie intégrante du contrat de travail.

Code éthique et social

Le code éthique et social s'adresse à tous les prestataires et les fournisseurs de la Poste. Il impose aux prestataires et aux fournisseurs le respect d'exigences sociales et éthiques fondamentales ainsi que des principes écologiques de la Poste. En complément, il exige la protection des travailleurs conformément aux normes suisses et internationales.

LA POSTE

Cadre de compliance et analyse des risques

Le cadre de compliance intègre tous les thèmes juridiques pertinents pour la Poste. Les risques encourus en cas d'infraction aux normes fixant les interdictions et les obligations sont analysés et évalués périodiquement. Les thèmes centraux pour la Poste résultant de cette analyse du risque constituent le portefeuille des thèmes de compliance.

Portefeuille des thèmes de compliance

Le portefeuille des thèmes de compliance revêtant actuellement une importance centrale pour la Poste se compose comme suit:

- Protection des données et des informations
- Lutte contre la corruption
- Droit des marchés publics
- Droit des cartels
- Droit postal

Le portefeuille est contrôlé régulièrement et adapté aux exigences du moment.

Programmes de compliance

Un programme de compliance est élaboré par le comité spécialisé Compliance avec les mesures nécessaires pour chaque thème du portefeuille de compliance. Cela permet de réduire le plus possible, de façon préventive, les risques encourus en cas d'infractions aux normes et aux directives.

Le portefeuille de mesures peut comprendre les mesures suivantes:

1. Directives matérielles/règles de comportement
2. Organisation et processus
3. Reporting et contrôle

Les programmes de compliance sont régulièrement contrôlés pour s'assurer de leur efficacité, et adaptés au besoin.

Communication et formation

Le bon fonctionnement du système de gestion de la compliance repose sur l'application de mesures de communication et de formation claires et adaptées aux besoins.

Le comité spécialisé Compliance définit chaque année les mesures de communication et de formation, et en contrôle l'efficacité.

Reporting et contrôle

La surveillance et le contrôle sont essentiels au bon fonctionnement d'un système de gestion de la compliance.

Le comité spécialisé Compliance fixe chaque année les mesures de surveillance et de contrôle. Le service spécialisé Compliance documente périodiquement le respect des mesures ainsi que l'efficacité du système de compliance et rend compte du résultat au Conseil d'administration par l'intermédiaire du comité spécialisé Compliance.

Infractions à la compliance

Les collaborateurs ou les collaboratrices qui enfreignent les directives de compliance doivent s'attendre à des conséquences allant de mesures relevant du droit du travail jusqu'à des sanctions du droit pénal.

Interlocuteurs

Pour toute question sur le thème de la compliance, pour signaler une violation ou en cas de suspicion d'infraction, Les interlocuteurs sont le supérieur, le service spécialisé Compliance ou le bureau de communication anonyme des infractions de la Poste (www.poste-courage.ch).

Liens complémentaires

- [Code de conduite Poste](#)
- [Code éthique et social de la Poste](#)